



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité
Département de la Dordogne,
Arrondissement de Sarlat

ARRETE MUNICIPAL
N° : 063/2026
Objet : réfection toiture- 11 et 13 rue de la Pègerie - Ent PIMOND

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTIGNAC-LASCAUX,

VU les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU la demande d'autorisation de l'entreprise PIMOND pour interdire la circulation et le stationnement dans la rue de la Pègerie du 20 avril 2026 au 15 juin 2026 afin d'effectuer une réfection de toiture sur l'immeuble sis au N°11 et 13.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire les dispositions nécessaires de nature à assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publics.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue de la Pègerie du 20 avril 2026 au 15 juin 2026 de 08h00 à 18h00 afin que l'entreprise PIMOND puisse réaliser des travaux sur la toiture de l'immeuble sis au N°11 et 13.

ARTICLE 2 : l'entreprise PIMOND est autorisée à installer un échafaudage contre l'immeuble pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, maintenue et déposée par l'entreprise.

ARTICLE 4 : le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Toute infraction à cet arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : MM. le directeur général des services de la mairie de Montignac-Lascaux, le chef de brigade de gendarmerie, le chef de la police municipale, le directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montignac-Lascaux le 09 avril 2026

LE MAIRE
Laurent MATHIEU

